



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contraventions

Question écrite n° 57221

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux de bien vouloir lui indiquer pour l'année 1991 quel a été le nombre d'infractions relevées pour excès de vitesse à l'égard : 1o des véhicules de transports ; 2o des automobiles ; 3o des deux-roues.

Texte de la réponse

Reponse. - Les statistiques disponibles au ministère de l'intérieur ne permettent pas de distinguer les excès de vitesse par types de véhicules. La mise en service du permis à points, le 1er juillet 1992, qui a occasionné l'informatisation du fichier national des permis de conduire devrait permettre de disposer de ces données dans le futur. Pour l'année 1991, ce sont globalement 1 259 590 contraventions à la limitation de vitesse qui ont été constatées.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57221

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2025